

## Le revenu de base comme revenu primaire

Jean-Marie Monnier, Carlo Vercellone

► **To cite this version:**

Jean-Marie Monnier, Carlo Vercellone. Le revenu de base comme revenu primaire. Guillaume Allègre et Henri Sterdyniak. Faut-il un revenu universel? L'état du débat, OFCE, pp.86-100, 2017. <hal-01486202>

**HAL Id: hal-01486202**

**<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01486202>**

Submitted on 9 Mar 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

### Le revenu de base comme revenu primaire

Jean-Marie Monnier et Carlo Vercellone  
Centre d'économie de la Sorbonne, CNRS

Les travaux récents sur la transformation numérique de l'économie sont très rapidement devenus la source d'un nouveau plaidoyer en faveur du revenu de base. S'appuyant sur une analyse des compétences déclinées d'un point de vue sectoriel, ils évaluent les conséquences à moyen et long terme de l'automatisation sur l'emploi (Frey & Osborne, 2013 ; Arntz, Gregory & Zierahn, 2016). Selon les publications, cet impact serait massif ou simplement important (Le Ru, 2016). L'accélération du chômage technologique rendrait illusoire le retour du plein emploi et provoquerait une accentuation forte des inégalités de revenu ainsi que l'augmentation du nombre de travailleurs pauvres. Cet enchaînement mortifère serait de nature à provoquer une perte substantielle de recettes publiques provoquant finalement le déclin du modèle redistributif qui est l'un des piliers de l'Etat-providence. C'est la raison pour laquelle il conviendrait d'explorer la piste d'un revenu de base permettant d'assurer à chacun un niveau minimal de ressources (Conseil national du numérique, 2016).

Avec ces analyses des conséquences de la numérisation du travail et de l'automatisation algorithmique des tâches, l'ancienne thèse de la "fin du travail" trouve un nouvel élan, tout en permettant de justifier la remise en cause inéluctable des conquêtes de l'Etat social. Le revenu de base issu du chômage technologique se positionne ainsi, avec des nuances, aux côtés des propositions antérieures d'"allocation universelle" ou de "revenu citoyen" en tant que filet de sécurité redistributif conçu comme extension des formules de minima sociaux, éventuellement placés sous condition de ressources.

Notre proposition de revenu social garanti ou de revenu primaire de base (RPB)<sup>1</sup> inconditionnel et indépendant de l'emploi ne relève pas d'un projet de démantèlement du système de protection sociale ni de remise en cause des conquêtes de l'Etat-providence. Elle est le produit d'un réexamen de la notion de travail productif dans le cadre du capitalisme cognitif. De ce point de vue, notre approche du RPB est le produit d'un projet de renforcement de la logique de démarchandisation du système de protection sociale. Il est en outre de nature à compléter et renforcer les piliers de l'actuelle organisation de la sécurité sociale et de l'assurance chômage.

---

<sup>1</sup> Dans nombre de nos travaux nous avons utilisé l'expression "Revenu Social Garanti". Celle-ci était difficilement compréhensible par un public anglo-saxon, ce qui nous a amené à adopter celle de "Basic Primary Income" (Monnier et Vercellone, 2014a) que l'on traduit ici par Revenu Primaire de Base.

## **Version auteurs pré print**

Notre proposition a cependant rencontré des critiques et des objections. L'une d'entre elles porte sur la faisabilité financière du revenu primaire de base qui ne pourrait être mis en place sans démantèlement de la protection sociale pour en capter les ressources afin de le financer. Nous avons eu l'occasion de répondre à cette critique à plusieurs reprises et dès nos premières publications sur le sujet (Monnier et Vercellone 2006 et 2007a). Elle constitue par ailleurs l'un des principaux objets d'un article récent (Monnier et Vercellone, 2014a). Nous renvoyons donc à ces travaux, l'espace nécessairement restreint de cette contribution ne nous permettant pas d'aller au-delà.

Deux autres objections portent d'une part sur le caractère considéré comme moralement inacceptable de la déconnexion du travail et du revenu, et d'autre part sur le rejet présumé dans notre proposition, de références éthiques. Ces critiques présentent selon nous une défaillance importante, celle de ne pas prendre effectivement en compte la principale caractéristique du revenu de base que nous proposons. Il doit en effet être conçu comme une nouvelle forme de revenu primaire en raison de la nature nouvelle du travail dans le capitalisme cognitif.

Afin d'établir la nécessaire articulation entre la mutation du travail productif dans le capitalisme cognitif et la définition du revenu de base comme revenu primaire, la présente contribution vise à présenter les principaux fondements de notre proposition, ce qui permettra de répondre à ces deux objections. Dans un premier temps nous positionnons le revenu de base comme outil de transformation de la logique contradictoire du capitalisme cognitif. Pour cela, nous revenons tout d'abord sur le concept de capitalisme cognitif dont nous effectuons une brève présentation en soulignant les principaux enjeux. Nous étudions ensuite le statut de la force de travail en ce qu'il nous permet d'inscrire le RPB dans une perspective de renforcement du processus de resocialisation de l'économie engagé dans l'après-guerre avec le développement du système moderne de protection sociale et du droit du travail. La seconde partie nous permet de montrer que le revenu primaire de base ne peut être pensé selon une forme assistancielle liée à la redistribution des revenus mais comme une nouvelle forme de revenu primaire. Dans la suite de la seconde partie, nous étudions les caractéristiques de la nouvelle organisation du travail social, ce qui nous permet en conclusion de revenir sur la nature du revenu de base dans le capitalisme cognitif.

### **I- Le revenu de base comme outil de transformation du capitalisme cognitif**

#### ***I-1. Capitalisme cognitif et économie fondée sur la connaissance : une relation contradictoire***

## Version auteurs pré print

Le concept de capitalisme cognitif<sup>2</sup> ne renvoie pas à une partie de l'économie ou à de nouveaux secteurs économiques spécifiques faisant un usage intensif de connaissances scientifiques et technologiques. Après le capitalisme industriel, il fait référence à l'avènement d'une nouvelle phase historique du capitalisme. Celle-ci est marquée par deux traits dominants :

1) Du point de vue de l'organisation de la production, la dimension cognitive du travail devient l'élément-clé de la création de la valeur tandis que le capital immatériel et intellectuel constitue la forme prépondérante du capital productif. Dans le même temps, le rôle dominant joué par la production de marchandises matérielles et standardisées destinées à la consommation des ménages qui est le propre du capitalisme industriel, cède progressivement la place à des productions et à des consommations collectives (éducation, santé, recherche, etc.) et à des biens informationnels dont le coût de reproduction est souvent très faible, sinon proche de zéro. Celles-ci assurent la reproduction d'une économie fondée sur la connaissance échappant en grande partie à la rationalité économique marchande.

2) Du point de vue du mode d'accumulation, l'enjeu central de la valorisation du capital porte de manière croissante sur le contrôle de la production des connaissances et leur transformation en marchandises. Dans cette évolution, l'accumulation du capital s'appuie sur des mécanismes de rente. C'est ce que montre l'envolée de la finance et des droits de propriété intellectuelle (brevet, *copyright* et marques).

Ces deux traits expliquent pourquoi le terme de capitalisme cognitif ne désigne pas une variante de l'économie fondée sur la connaissance (EFC). Il y a en fait de profondes contradictions entre la logique de fonctionnement du capitalisme cognitif et celle d'une EFC. On peut avancer que les tensions entre économie fondée sur la connaissance et capitalisme cognitif renvoient aux contradictions marxistes entre forces productives et rapports sociaux de production. Le capitalisme cognitif s'inscrit dans un processus conduisant à limiter et à soumettre à la logique du profit et de la marchandisation la dynamique impulsée par l'économie fondée sur la connaissance qui contient intrinsèquement la possibilité d'une transition vers une société fondée sur la primauté du non-marchand. De ce point de vue, le concept de capitalisme cognitif vise à insister sur la dimension historique et les relations conflictuelles entre les deux termes qui le composent.

Le terme "capitalisme" indique la permanence de ses lois fondamentales de fonctionnement comme le rôle moteur du profit et la centralité du rapport salarial. Le terme "cognitif" souligne

---

<sup>2</sup> Le capitalisme cognitif a fait l'objet d'un grand nombre de publications. Les plus récentes sont Lebert et Vercellone (2011), Lucarelli et Vercellone (2013), Vercellone (2013), Monnier et Vercellone (2014b), Vercellone, Monnier, Lucarelli et Griziotti (2014).

## **Version auteurs pré print**

pour sa part la nature nouvelle du travail sur lequel repose l'accumulation du capital et les contradictions qu'il engendre. Ces contradictions apparaissent dans le clivage entre le caractère social de la production et le caractère privé de l'appropriation. Elles se manifestent aussi dans la précarisation de l'emploi et les nouvelles formes de management du travail cognitif. Celles-ci constituent avant tout un instrument par lequel le capital cherche à susciter et à bénéficier de l'implication totale et de la subordination des salariés, sans reconnaître ni payer le travail qui ne correspond pas aux catégories officielles du contrat de travail et ne peut pas être mesuré selon celles-ci. Avec le développement du capitalisme cognitif s'accroît l'ampleur du travail qui n'est pas mesuré, travail qui d'ailleurs peut rarement être quantifié au moyen des critères traditionnels de mesure. C'est l'une des raisons conduisant à repenser complètement les notions de temps de travail et de salaire héritées de la période fordiste<sup>3</sup>. Mais c'est aussi l'un des facteurs permettant de mieux saisir que cette évolution provoque un processus de déclassement des "travailleurs cognitifs" qui pénalise en particulier les jeunes et les femmes en ce sens qu'il crée une dévalorisation des conditions de rémunération et d'emploi par rapport aux qualifications et aux compétences effectivement mobilisées. Cette forme de flexibilité défensive (au sens de Robert Boyer, 1986, p. 278 et s.) peut aussi avoir des conséquences catastrophiques sur la mobilisation des connaissances. En effet, la production de connaissances nécessite un horizon de long-terme et des revenus stables permettant aux travailleurs de s'investir dans la formation permanente. Finalement, la proposition de revenu primaire de base que nous défendons s'appuie sur deux piliers principaux qui le différencient radicalement des autres projets d'allocation universelle.

### ***I-2. Le Revenu primaire de base et le statut de la force de travail***

Le premier pilier consiste à inscrire le RPB dans une perspective de renforcement du processus de resocialisation de l'économie qui a démarré dans l'après-seconde guerre mondiale avec le développement du système moderne de protection sociale et de droits sociaux. A cet égard, le RPB n'a pas pour finalité de se substituer d'une quelconque manière à ces institutions, mais vise plutôt à les compléter, tout en sauvegardant les conquêtes fondamentales de l'Etat-providence, comme, par exemple, le système de retraites, de santé ou d'indemnisation du chômage. Dans ce cadre, le rôle du RPB est d'atténuer la contrainte monétaire à la base de la norme sociale du rapport salarial et d'assurer un revenu suffisant pour permettre aux travailleurs de refuser des

---

<sup>3</sup> Plusieurs raisons expliquent cette crise de la mesure en termes de temps de travail, comme nous le verrons mieux dans la deuxième partie.

## Version auteurs pré print

conditions de travail considérées comme inacceptables. Il favoriserait ainsi le passage de l'actuel modèle de précarité subie à un modèle de mobilité choisie, tout en changeant les rapports de force au sein des entreprises.

Dans notre approche, le chômage et la précarité sont en effet, le produit de la logique structurelle dont dépend la condition du travail salarié dans une économie monétaire de production (au sens de Keynes et de Marx) : celle d'être l'expression d'une contrainte monétaire faisant de l'emploi la condition d'accès à la monnaie, c'est-à-dire un revenu qui dépend des anticipations des capitalistes sur le volume de la production rentable. Ainsi, dans une perspective marxiste, le rôle du revenu de base, en contribuant à la resocialisation de la monnaie et en déconnectant l'accès au revenu et à l'emploi, consiste à renforcer la liberté effective de choix de la force de travail. Cela passe par un relâchement de la contrainte socio-économique à travers laquelle, comme Marx le soulignait ironiquement dans le livre 1 du Capital<sup>4</sup>, le propriétaire de la force de travail est libre de la vendre, mais se trouve aussi et surtout obligé de le faire.

On voit ici que le revenu de base est un outil important pour mettre en cause l'asymétrie dans les conditions d'accès à la monnaie qui provoque dans la société marchande, le clivage entre capitaliste et force de travail. Cela correspond à ce que Karl Marx appelait la soumission formelle du travail au capital<sup>5</sup>. De cette vision on peut tirer deux corollaires essentiels qui caractérisent notre proposition :

- le montant du revenu de base devrait idéalement être fixé à un niveau suffisamment élevé pour garantir à chacun qu'il pourra au minimum refuser la dégradation de ses conditions de travail et de sa rémunération alors qu'aujourd'hui le SMIC à temps partiel constitue la norme de référence pour régler le montant des minima sociaux ;
- dans sa définition même, le droit au revenu de base présuppose le maintien et implique l'expansion de la logique du salaire socialisé ainsi que du système de garanties lié aux institutions de l'Etat providence, comme par exemple les indemnités chômage avec lesquels il pourrait se cumuler<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> On peut se reporter au chapitre VI de la deuxième section du livre 1 intitulé "L'achat et la vente de la force de travail, 1977, pp. 129-135.

<sup>5</sup> C'est une première esquisse théorique permettant non seulement de montrer l'absence de contradiction mais aussi la complémentarité intrinsèque entre le financement monétaire et le financement fiscal du revenu de base.

<sup>6</sup> Avec l'idée qu'il y a un lien entre sécurité et capacité à exercer un contrôle à travers le temps, Haagh (2011) développe un argument complémentaire selon lequel le revenu de base tendrait à accroître l'accès à des formes plus étendues de stabilité en réduisant les inégalités.

## Version auteurs pré print

### II- Le revenu de base comme nouvelle forme de revenu primaire

L'articulation entre une approche renouvelée du concept de travail productif et sa dimension distributive nous amène non pas à rejeter les conceptions du revenu de base fondées sur des critères éthiques mais à le considérer comme une nouvelle forme de revenu primaire.

#### *II-1. Des approches en termes éthiques et de justice sociale au revenu de base comme revenu primaire*

Le second pilier consiste à considérer que le revenu de base ne peut être appréhendé comme une forme de revenu d'assistance associé à la redistribution des revenus. De la même façon il ne repose pas sur des fondements strictement éthiques associés à la reconnaissance du droit de vivre ou du droit de choisir une vie bonne. Notre conception du revenu de base ne vise cependant pas à se substituer aux arguments basés sur la justice sociale, comme ceux qui sont retenus dans la perspective adoptée par Eric Olin Wright<sup>7</sup> dont l'objectif que nous partageons, est de rompre avec l'asymétrie monétaire sur laquelle repose le rapport salarial. Ces deux conceptions se situent plutôt dans un rapport de complémentarité, de sorte qu'ensemble, elles donnent au revenu de base un fondement reposant sur la montée de la nature cognitive du travail et sur la reconnaissance du caractère de plus en plus social de la création de richesse dans le capitalisme contemporain. En ce sens, le RPB correspondrait à l'institution d'un nouveau droit universel et inconditionnel fondé à la fois sur la citoyenneté et le travail (dans un sens large de ce terme qui ne se réduit pas au concept d'emploi). Il permettrait d'endiguer la tendance dualiste qui caractérise l'évolution du système de protection sociale et détermine le clivage entre deux

---

<sup>7</sup> Nous partageons avec Wright une approche du revenu de base qui, d'un point de vue aussi bien weberien que marxien, trouve ses bases dans l'asymétrie fondamentale opposant dans la société capitaliste, la classe des capitalistes d'une part qui contrôle la monnaie et les moyens de production, et d'autre part les travailleurs qui "doivent entrer sur le marché du travail et rechercher un emploi afin d'acquérir les moyens de vivre" (Wright, 2006, p. 91, notre traduction). C'est la raison pour laquelle Wright souligne que "les travailleurs doivent vendre leur force de travail afin de vivre et sont donc, en dernière analyse, contraints d'accepter des termes de l'échange et des conditions de travail qu'ils auraient refusé s'ils avaient eu un véritable choix" (Wright, 2006, p. 91, notre traduction). A cet égard, le revenu de base est le moyen de rééquilibrer les rapports de force au sein des classes sociales. Mais notre conception du revenu de base se différencie de celle de Wright pour deux raisons qui sont au cœur de la présente contribution : en premier lieu les transformations de la notion de travail productif sont liées à l'expansion de la dimension cognitive du travail (Vercellone, 2015) ; en second lieu le revenu de base doit être défini comme nouvelle forme de revenu primaire.

## Version auteurs pré print

fractions de la population : celle qui est garantie par une protection assise sur l'assurance collective et les droits issus du travail d'une part, et d'autre part la population précaire relevant de prestations assistancielles sous conditions de ressources et stigmatisant leurs bénéficiaires.

Nous nous sentons moins proches du revenu de participation proposé par Atkinson (2016, p. 290 et s.) qui réintroduit une certaine conditionnalité conçue comme un compromis politique nécessaire (1996, p 68). Ainsi, à l'inconditionnalité de l'allocation universelle se substitue une condition de participation entendue au sens de "contribution à la société" (p. 291). Certes, comme le remarque Atkinson, les exclus du revenu de participation seraient très peu nombreux puisque la condition de contribution à la société est entendue de manière si large que pratiquement tout le monde la satisfait. Mais si l'objectif est celui d'une prestation d'un montant relativement élevé, c'est-à-dire au-delà d'un revenu de subsistance, elle devrait s'accompagner d'un dispositif de contrôle pouvant s'avérer lourd et coûteux.

En revanche, ces conceptions éthiques et notre approche fondée sur le déploiement de la dimension cognitive du travail sont très éloignées des formulations des tenants de la valeur travail salarié faisant appel aux vieilles notions morales fondées sur le mérite et la mesure de la contribution du travail individuel (Allègre, 2013). C'est ainsi que cet auteur rejette l'idée même de verser un revenu de base comme revenu primaire en l'absence "d'élément de preuve sur les individus qui effectuent ou non" un travail social. Contrairement à son interprétation, notre approche du revenu de base comme revenu primaire ne repose pas sur une logique contributive individuelle fondée sur le mérite et récompensant chaque individu pour ce qu'il apporte à la production. Notre approche repose sur ce qu'on peut appeler un principe d'égalité et de justice coopérative. Elle se fonde sur le caractère de plus en plus social et collectif du travail qui rend impossible la mesure de la quote-part que chaque individu apporterait à la production. En ce sens, le revenu de base devient "la mise en commun d'une partie de ce qui est produit en commun, sciemment ou non" (Gorz, 2003, p. 101), et cela, comme nous l'avons précisé à plusieurs reprises, en dehors de toute logique fondée sur un rapport de mesure et de proportionnalité entre effort individuel et droit au revenu<sup>8</sup>.

---

<sup>8</sup> Ces malentendus de la part d'Allègre (2013) résultent peut-être d'un défaut dans son interprétation de l'approche marxienne qu'il nous attribue. Pour Marx, la plus-value est avant tout le résultat de l'appropriation du surplus résultant de la coopération du travail, et non la somme des plus-values individuelles. Ce n'est pas la figure du travailleur individuel qui est au centre du processus de production et d'exploitation selon Marx, mais celle du travailleur collectif. Or cette dimension sociale et coopérative devient de plus en plus prégnante avec la montée du travail cognitif. C'est la raison pour laquelle il ne s'agit pas de refuser d'admettre que certains individus peuvent être, à des moments de leur vie, improductifs. C'est bien la nature



## Version auteurs pré print

Dès lors, il doit être clairement entendu que le revenu de base doit être considéré comme un revenu primaire directement lié à la production, c'est-à-dire comme la contrepartie d'une activité créatrice de valeur et de richesse, actuellement non reconnue et non payée.

La définition du revenu de base comme nouvelle forme de revenu primaire trouve l'une de ses principales sources dans la montée en puissance de la dimension cognitive du travail, qu'il soit matériel ou immatériel. En fait, contrairement aux interprétations en termes de "fin du travail", l'actuelle crise du travail sous forme d'emploi n'implique pas, selon nous, une crise du travail comme source de la production de valeur et de richesse non marchande. En outre, nous pensons que le capitalisme cognitif n'est pas simplement une économie intensive en connaissance. En fait, le travail cognitif et immatériel tend à se déployer sur l'ensemble des temps sociaux et de vie, au-delà des frontières traditionnelles entre temps de travail et "temps libre". Cette nouvelle dimension du travail échappe à la mesure officielle et à la conception réductrice l'assimilant à la notion de travail salarié. Le résultat en est que la principale justification de la mise en œuvre du revenu de base ne peut pas simplement dépendre de la simple observation de la crise structurelle des politiques de plein emploi sans courir le risque de le présenter comme le moyen d'atténuer les effets du sous-emploi de masse et de la précarité. Au contraire, le fondement premier du revenu de base se situe dans le déplacement de la notion de travail productif lié au développement du capitalisme cognitif.

Avec l'amplification de la dimension cognitive du travail, deux caractéristiques majeures de la nouvelle organisation sociale de la production attestent de ce déplacement, tout en rompant avec la logique du capitalisme industriel.

### *II-2. La hausse du capital immatériel et le caractère de plus en plus social du travail et des gains de productivité*

La première caractéristique renvoie à la dynamique historique par laquelle ce que l'on appelle le capital "intangibles" (éducation, santé, R&D) essentiellement incorporé dans les hommes, a dépassé la part du capital matériel dans le stock réel de capital et est devenue le principal facteur explicatif de la croissance (Kendrick 1994, Foray 2000). Ce changement signifie que dans le capitalisme cognitif les facteurs principaux de la croissance et de la compétitivité dépendent des facteurs collectifs de la productivité (niveau général de formation de la force de travail,

---

sociale du travail et de la productivité qui justifie d'appréhender le revenu de base comme une nouvelle forme de revenu primaire.

## Version auteurs pré print

densité de ses interactions sur un territoire, qualité des services collectifs du Welfare, des infrastructures informationnelles et de la recherche etc.), (Aglietta 1997). Ce sont notamment ces facteurs qui permettent la circulation et la mise en commun de la connaissance sur un territoire, en produisant pour les entreprises elles-mêmes des externalités de réseau et des économies dynamiques d'apprentissage, bases essentielles de l'innovation et d'une croissance endogène. Sur le plan macro-économique, cette socialisation du travail signifie aussi que les frontières traditionnelles entre travail et non-travail s'estompent et que les conditions de la reproduction de la force de travail deviennent de plus en plus directement ou indirectement productives. Pour paraphraser Adam Smith, mais en aboutissant à une conclusion opposée, la source de la "richesse des nations" repose aujourd'hui toujours davantage sur une coopération productive située dans la société, à l'extérieur des enceintes des firmes (Monnier et Vercellone, 2007, Vercellone, 2016). Le développement des communs de la connaissance, à l'instar du modèle du logiciel libre, ainsi que la stratégie des firmes promouvant des plateformes d'innovation ouverte afin de capturer des savoirs produits en dehors d'elles, en constituent l'une des manifestations clés (Vercellone & alli, 2015).

### *II-3. L'effritement des frontières entre travail et temps libre et l'expansion de nouvelles formes de travail productif*

La seconde caractéristique concerne la manière dont le travail cognitif se manifeste comme une combinaison complexe d'une activité intellectuelle de réflexion, de communication, de partage et d'élaboration des savoirs qui s'effectue tant en amont, en dehors, que dans le cadre même du travail immédiat, direct, de production.

Les principes de la mesure de la productivité en termes de travail prescrit et de temps alloué perdent dans un grand nombre d'activités toute pertinence. Le travail salarié consacré directement à une activité de production durant l'horaire officiel de travail ne constitue plus qu'une fraction et souvent la moins importante du temps social de production. En d'autres termes, le temps dit libre se réduit de moins en moins à sa seule fonction cathartique de reproduction du potentiel énergétique de la force de travail. Il s'ouvre sur des activités de formation, d'autoformation, de partage des savoirs, de travail bénévole, de production collective de connaissances, qui s'insèrent ainsi dans les différentes activités humaines, sans oublier la place croissante des activités directement productives satisfaites par *le travail du consommateur* (Dujarier, 2008 ; Codeluppi, 2012).

## Version auteurs pré print

Ces activités sont ainsi des fractions d'activités humaines différentes qui, par leur nature, réduisent les frontières temporelles entre travail et non-travail. Dans ces différentes transitions, chaque individu transporte son savoir d'un temps social à un autre, ce qui élève la valeur d'usage des différents temps sociaux et donc le processus cumulatif de production de connaissances. (Vallade, 2002).

La tendance intrinsèque du travail cognitif à rendre poreuses les frontières entre travail et non travail est par ailleurs démultipliée par la révolution informationnelle. Celle-ci affaiblit considérablement les contraintes spatiales, temporelles et techniques propres au déroulement de l'activité du travail et à l'usage des moyens de production de l'époque fordiste. Cette dynamique a une nature profondément contradictoire et ambivalente. Elle favorise tout autant la mise au point de formes inédites de mise au travail et de captation de la valeur de la part des entreprises que l'essor de formes de coopération et d'échange non marchandes. Il en découle une tension croissante entre la tendance à l'autonomie du travail cognitif et la tentative du capital d'assujettir l'ensemble des temps sociaux à la logique hétéronome de sa valorisation. Plusieurs éléments attestent de ces évolutions.

Un premier élément concerne précisément les mutations de la régulation du rapport salarial et du régime temporel du travail intervenues dans les firmes à la suite du passage de l'hégémonie d'une division technique et taylorienne du travail à celle d'une division cognitive du travail. Dans ce passage, le capital est non seulement à nouveau dépendant des savoirs des salariés, mais il doit obtenir une mobilisation active de l'ensemble de la subjectivité et des temps de vie des travailleurs. Sur le plan des pratiques de gestion des ressources humaines, la direction des firmes est ainsi conduite à reconnaître au travail une autonomie croissante dans l'organisation de la production, même si cette autonomie est contrôlée et se limite au choix des moyens pour atteindre des objectifs hétéro-déterminés. Comme pour la création de la valeur, les dispositifs managériaux de contrôle du travail se déplacent eux aussi de plus en plus en amont et en aval de l'acte productif direct. La prescription tayloriste du travail cède la place à la prescription de la subjectivité et de l'obligation du résultat. Le travail, dans ce cadre, doit lui-même prendre en charge la tâche de trouver les moyens de réaliser les objectifs fixés par la direction de l'entreprise souvent de manière délibérément irréaliste. Le but est de pousser ainsi les travailleurs à une adaptation totale aux objectifs de l'entreprise, en intériorisant en même temps comme une faute l'incapacité de les réaliser pleinement.

Sous la pression conjointe du management par le stress et de la précarité, nous assistons ainsi à une amplification de l'emprise du travail sur la vie des travailleurs. Le corollaire de cette évolution est bien évidemment une augmentation considérable du nombre d'heures

## Version auteurs pré print

supplémentaires, non reconnues, non comptabilisées et non rétribuées, selon une logique de rentabilité qui rappelle les formes les plus primitives de ce que Marx appelait l'extorsion de la plus-value absolue.

Le second élément marquant cette dislocation des frontières entre temps libre et temps de travail concerne la manière dont les frontières des firmes tendent de plus en plus à intégrer le travail gratuit des consommateurs. Il s'agit de ce que dans la littérature économique et sociologique, on analyse à travers la catégorie du *Digital Labour* et celle, plus vaste, de *travail du consommateur*.

Par le concept de *Digital Labour*, (Terranova, 2000; 2013, Fuchs, 2012, Broca 2015, Vercellone et alli 2015) on désigne le travail gratuit et créateur de valeur qu'une multitude d'individus effectue sur internet, le plus souvent inconsciemment, généralement collectivement au sein de réseaux relationnels dont le développement est favorisé par le web (Cardon, 2015, p. 96 et s.) au profit des grandes entreprises du numérique. En particulier, les grands oligopoles d'internet sont parvenus à créer des écosystèmes dans lesquels les usagers participent à la production de contenus (créations artistiques et culturelles) ou d'informations (big data, fourniture de leur identité numériques) qui seront valorisés à travers la publicité ou la vente d'autres services par les firmes qui s'en approprient (Broca, 2015).

Ces activités, en apparence autonomes, sont en réalité souvent contraintes par des protocoles bien précis et des contrats (comme dans le cas exemplaire de Facebook) qui permettent aux entreprises l'appropriation de ces contenus, ce qui conduit certains chercheurs à les apparenter à une véritable forme de travail subordonné (Cardon et Casilli 2015, Fuchs 2012 et 2014).

Cette tendance à convertir l'activité "autonome" des usagers d'internet en un travail productif créateur de valeur semble par ailleurs destinée à accomplir un nouveau bond en avant avec le développement de l'internet des objets et la croissance exponentielle du nombre des données qui constituent la matière première de la stratégie de valorisation des principales grandes firmes d'internet.

Comme nombre de recherches l'ont montré, (Dujarier, 2008, Codeluppi 2012, Triffon 2015), le *travail du consommateur* ne se limite pourtant pas au seul Digital Labour, mais englobe un spectre d'activités beaucoup plus étendu. L'externalisation vers les clients de phases entières du cycle de production réalisées auparavant au sein de l'entreprise par ses salariés, est en fait une pratique courante commune à la plupart des grandes firmes de l'ancienne et de la nouvelle économie. Il s'agit d'une logique de mise au travail qui peut aller de tâches simples et/ou répétitives (achat d'un billet on-line, caisses en "libre-service", montage d'un meuble), jusqu'à

## Version auteurs pré print

des activités plus complexes de conception du produit lui-même faisant partie de ce que dans le langage du *knowledge management* on appelle le modèle de l'innovation ouverte.

Quoi qu'il en soit, la place croissante jouée par le travail productif du consommateur dans la chaîne de la création de la plus-value conduit un observateur attentif de ces phénomènes comme Guillaume Tiffon (2013)<sup>9</sup> à en faire la base même d'une nouvelle théorie du *neo-surtravail* et de l'exploitation.

Un dernier élément, et peut-être le plus important pour une reconsidération du concept de travail productif, a trait à la capacité du travail cognitif d'auto-organiser la production et à la manière dont cette capacité se concrétise en l'expérimentation de multiples formes de coopération alternatives. La rencontre entre une intelligence diffuse et les TIC a ouvert la voie à des formes inédites de circulation des savoirs, de coopération horizontale et de réappropriation collective des moyens de production. Elle est à l'origine de l'essor d'un nouveau modèle productif, voire d'un nouveau mode de production, organisé selon des principes alternatifs au public comme au marché en tant que mécanismes de coordination de la production et de l'échange.

De surcroît, à l'image des communs du logiciel libre ou des *makers*, ce modèle non propriétaire et non hiérarchique fait aussi souvent preuve d'une efficacité supérieure à celle des grandes entreprises, et ce tant sur le plan de la qualité des produits que sur celui du dynamisme de l'innovation<sup>10</sup>. Les cas emblématiques du logiciel libre et du mouvements des *makers* ne constituent par ailleurs que la pointe la plus visible d'une économie des *commons* qui traverse l'ensemble des secteurs productifs (de l'agriculture à la santé, en passant par la production manufacturière, les énergies alternatives, la réhabilitation du patrimoine et du territoire etc.), en mobilisant le travail autonome et bénévole d'une multitude de citoyens et de travailleurs.

En dépit de leur utilité sociale et de leur efficacité économique, la principale faiblesse qui entrave le développement du modèle des *commons* et met en péril son autonomie se trouve précisément dans l'absence de ressources et de temps dont souffrent les "communiers" Le caractère non marchand, non propriétaire et bénévole de leur activité de travail met en fait les "communiers" dans la nécessité de se procurer un revenu dans l'univers du rapport salarial et des rapports marchands.

---

<sup>9</sup> Son ouvrage, *La mise au travail des clients* repose notamment sur un travail d'enquête approfondi menée dans des secteurs comme la restauration rapide, la grande distribution et les centres d'appels.

<sup>10</sup> Ainsi une partie substantielle des innovations et de l'infrastructure informationnelle ouverte sur laquelle repose la société de la connaissance et du numérique provient de l'activité créatrice des communs de la connaissance. Inutile de rappeler que les grandes multinationales du capitalisme cognitif en bénéficient aussi comme d'une externalité totalement gratuite.

## Version auteurs pré print

Face au monopole de logique bureaucratique-administrative de l'Etat et à celle du marché, il n'existe en fait pas encore un mécanisme institutionnel spécifique à l'économie des *commons* à même d'en assurer à la fois la validation économique et la soutenabilité. L'instauration d'un revenu primaire de base inconditionnel distribué de manière forfaitaire reconnaissant le caractère productif du travail réalisé dans l'économie des *commons* serait probablement l'un des dispositifs susceptibles de pallier ce manque. De surcroît, comme le soulignait Gorz, le caractère inconditionnel et forfaitaire du revenu de base, établi en dehors de toute tentation de rétablir une mesure du rapport entre effort individuel et droit au revenu, serait aussi la condition clé pour "préserver l'inconditionnalité des activités qui n'ont tout leur sens que si elles sont accomplies pour elles-mêmes" (Gorz, 1997, pp. 143-144).

### Conclusion : sur la nature du revenu de base

Finalement, l'une des conséquences majeures de la montée du travail cognitif et du rôle de la connaissance dans l'économie est précisément la crise du "régime temporel" issu du capitalisme industriel dont l'un des aspects essentiels avait consisté à établir une opposition nette entre le temps de travail direct salarié, considéré comme le seul temps productif, et les autres temps sociaux, consacrés à la formation et à la reproduction de la force de travail, activités elles-mêmes considérées comme improductives. Cette évolution doit nous amener à repenser globalement les notions de productivité, de travail productif et l'articulation des temps sociaux sur lesquels le modèle fordiste est basé.

Dès lors, continuer à se référer au concept traditionnel de travail productif serait aujourd'hui un anachronisme comparable à ce qu'aurait été le fait de préserver après la première révolution industrielle les vieilles catégories élaborées par les Physiocrates sur le travail agricole comme seule forme de travail productif. La thèse du capitalisme cognitif dans laquelle nous nous situons disqualifie le concept traditionnel de travail productif car la coopération sociale précède et dépasse le temps immédiat de travail consacré à la production. Dans le capitalisme cognitif, le travail est toujours dans une certaine proportion du travail souterrain, non rémunéré car échappant à la sphère monétaire de l'échange marchand et du rapport salarial. En dépit de sa contribution à la production, ce travail social n'est pas rémunéré et la valeur de cette production est jugée inexistante puisqu'elle échappe aux critères traditionnels de mesure du travail dans la sphère monétaire ou le rapport salarial (Monnier et Vercellone, 2006, 2007a). En conséquence, la contrepartie en termes de travail existe déjà, mais c'est précisément le revenu qui manque.

## Version auteurs pré print

A cet égard, le réexamen et l'extension du concept de travail productif doit être considéré selon un double point de vue :

En premier lieu, le concept de travail productif, est conçu selon la tradition dominante de l'économie politique comme le travail qui engendre un profit et participe à la création de valeur d'échange. De ce point de vue, le revenu de base, comme salaire social constituerait, au moins partiellement, la rémunération collective de cette dimension de plus en plus collective d'une activité créatrice de valeur qui s'étend sur l'ensemble des temps sociaux en donnant lieu à une énorme masse de travail non reconnue et non rétribuée.

Si on poursuit le raisonnement un peu plus loin, cela suggère que, partant d'un niveau incompressible, la progression du revenu de base pourrait être périodiquement l'objet d'une négociation collective.

En second lieu, il convient de revenir sur le concept de travail productif comme travail qui produit de la valeur d'usage, une richesse qui échappe à la logique marchande et au rapport salarial soumis au capital<sup>11</sup>. Pour faire vite, on peut dire que l'on vise ici à remettre en cause l'assimilation du concept de travail à celui d'emploi et à défendre l'idée que le travail peut être improductif de capital<sup>12</sup> tout en créant de la richesse non-marchande donnant ainsi naissance en contrepartie à un revenu économiquement et socialement significatif.

Tout ceci permet de mieux comprendre pourquoi selon nous le revenu de base constituerait une forme de salaire socialisé, participant de la distribution primaire des revenus avec les salaires, les profits et la rente.

Il faut également relever la relation, à la fois antagonique et complémentaire, que les deux formes contradictoires de travail productif supposent dans le développement du capitalisme cognitif. En fait, l'expansion du travail libre va de pair avec sa subordination au travail social producteur de valeur car ces tendances poussent vers un brouillage de la séparation entre travail et non travail, entre la sphère de la production et celle de la reproduction.

---

<sup>11</sup> Nous faisons ici référence à la définition marxienne du travail comme essence historique de l'homme.

<sup>12</sup> C'est déjà le cas, d'un point de vue strictement théorique, des activités réalisés par les services publics non-marchands qui produisent de la richesse et de la valeur non-marchandes. Cependant, le caractère inconditionnel du revenu de base se distingue radicalement des salaires payés aux travailleurs de ces services puisqu'il n'est pas le résultat d'un travail dépendant, pas plus qu'il n'implique la moindre démonstration de l'utilité sociale des activités de ses bénéficiaires. Il suppose la reconnaissance d'une activité créatrice de valeur et d'une coopération productive développées *a priori* et de manière autonome par rapport à sa relation avec la logique administrative de la sphère publique et de la profitabilité commerciale du secteur privé, même quand elles se recouvrent et contribuent à leur reproduction.

## Version auteurs pré print

La question posée par le RSG est non seulement celle de la reconnaissance de cette deuxième dimension du travail productif, mais aussi et surtout celle de son émancipation de la sphère de la production de valeur et de plus-value.

Il s'agit par conséquent de rompre sur le plan de la pensée et de l'imaginaire collectif avec l'identification historique abusive que le capitalisme a établi entre travail et travail salarié et, avec elle, entre travail salarié et revenu. Et, en même temps, il s'agit de renverser la logique capitaliste qui lie étroitement le revenu au salaire, en faisant du second la pré-condition du premier.

Sur ces bases le RPB, conjointement au développement des services collectifs du welfare et à une réforme profonde des droits de propriété intellectuelle, favoriserait le développement d'une économie de la connaissance fondée sur la primauté du non marchand et émancipée de la logique rentière du capitalisme cognitif et financiarisé.

## Bibliographie

Aglietta, M. (1997), *Régulation et crise du capitalisme* (Nouvelle édition revue et corrigée, augmentée d'une postface inédite), Paris, Odile Jacob.

Allègre G. (2013), "Comment peut-on défendre un revenu de base ?", *Les notes de l'OFCE*, n° 39, 19 décembre, pp. 1-13.

Arntz M., Gregory T. and Zierahn U., 2016, "The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries: A Comparative Analysis", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 189, OECD Publishing, Paris.

Atkinson A. B. (1996), "The Case for a Participation Income", *Political Quarterly*, Vol. 67, n° 1, pp. 67-70.

Atkinson A. B. (2015), *Inégalités*, Paris, Le Seuil.

Broca S. (2015), *Les deux critiques du capitalisme numérique*, HAL Id: hal-01137521  
<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01137521>

Boyer R. (dir.) (1986), *La flexibilité du travail en Europe*, Paris, La Découverte.

Cardon D. (2015), *A quoi rêvent les algorithmes*, Paris, Editions du Seuil et la République des idées.

Cardon D. & Casilli A. (2015), *Qu'est-ce que le Digital Labor ?*, Ina Editions, Bry-sur-Marne.

Codeluppi V. (2012), "Biocapitalismo. Il consumatore produttore", in Antonelli F. e Vecchi B. (eds), *Marx e la società del XXI secolo*, Verona, Ombre Corte, pp. 89-99.

Conseil National du Numérique, 2016, *Travail Emploi Numérique, Les nouvelles trajectoires*, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/164000018.pdf>.



## Version auteurs pré print

- Dujarier M.-A. (2008), *Le travail du consommateur*, Paris, La Découverte.
- Foray, D., (2000), *L'économie de la connaissance*, Paris, La Découverte, coll. Repères .
- Frey C. B. and Osborne M., (2013), The future of employment: How susceptible are jobs to computerisation, Working Paper, Oxford Martin School, University of Oxford.
- Fuchs C. (2012), "Dallas Smythe Today - The Audience Commodity, the Digital Labour Debate, Marxist Political Economy and Critical Theory. Prolegomena to a Digital Labour Theory of Value", *tripleC: Open Access Journal for a Global Sustainable Information Society*, Vol. 10, n° 2, pp. 692-740, <http://www.triple-c.at>.
- Fuchs, C. (2014), *Digital Labour and Karl Marx*. New York, Routledge.
- Gorz A. (1997), *Misère du présent, richesses du possible*, Paris, Galilée.
- Gorz A. (2003), *L'immatériel. Connaissance, valeur et capital*, Paris, Galilée.
- Haagh L. (2011), "Basic Income, Social Democracy and Control Over Time", *Policy and Politics*, January, vol. 39, n° 1, pp. 41-64.
- Kendrick J. W. (1994), "Total Capital and Economic Growth", *Atlantic Economic Journal*, Vol. 22, n° 1, pp. 1-18.
- Le Ru N., (2016), "L'effet de l'automatisation sur l'emploi : ce qu'on sait et ce qu'on ignore", *La note d'Analyse de France Stratégie*, juillet, n° 49.
- Lebert D., Vercellone C., (eds.), (2011), "Travail, valeur et répartition dans le capitalisme cognitif", *European Journal of Economic and Social Systems*, Vol. 24, n 1-2.
- Lucarelli S., Vercellone C. (eds.), (2013), "The thesis of cognitive capitalism. New research perspectives", *Knowledge and Culture*, n° 4.
- Marx K (1977), *Le Capital*, Trois tomes, Paris, Editions sociales.
- Monnier J.-M. et Vercellone C. (2006), "Travail et protection sociale à l'âge du capitalisme cognitif : la proposition de revenu social garanti", in Dang A.-T., Outin J.-L. et Zajdela H. (eds.), *Travailler pour être intégré ? Mutations des relations entre emploi et protection sociale*, Paris, Editions du CNRS, pp. 199-217.
- Monnier J.-M. et Vercellone C. (2007a), "Fondements et faisabilité du revenu social garanti", *Multitudes*, n° 27, pp. 73-84.
- Monnier J.-M. et Vercellone C. (2007b), "Travail, genre et protection sociale dans la transition vers le capitalisme cognitif", *European Journal of Economic and Social Systems*, Vol. 20, n° 1, pp. 15-35.
- Monnier J.-M. and Vercellone C. (2014a) "The Foundations and Funding of Basic Income as Primary Income", *Basic Income Studies*, Vol. 9, n° 2, December, pp. 1-19.

## Version auteurs pré print

Monnier J.-M. et Vercellone C. (2014b), "Le capitalisme cognitif, nouvelle forme de capitalisme ?", *Problèmes économiques, Hors-série*, Mars, n° 5, pp. 117-120.

Morini C. (2007) "The Feminization of Labour in Cognitive Capitalism", *FeministReview*, Vol. 87, n° 1, pp. 40-59.

Terranova T. (2000), "Free Labor. Producing Culture for the Digital Economy", *Social Text*, Vol. 18, n° 2, pp. 33-58.

Terranova T. (2013), "Free Labor", in Scholz T. (Ed.), *Digital Labor. The Internet as Playground and Factory*, Routledge, New York, pp. 33-57.

Tiffon G., 2013, *La mise au travail des clients*, Paris, Economica, Coll. « Etudes sociologiques ».

Vallade D. (2002) *La dynamique du temps libre : un vecteur de recomposition des temps sociaux. Une analyse de long terme, 19ème et 20ème siècles*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques, Université de Montpellier I.

Vercellone C. (2007), "From formal subsumption to General Intellect: elements for a Marxist reading of the thesis of cognitive capitalism", *HistoricalMaterialism*, Vol. 15, n 1, pp. 3-36.

Vercellone C. (2008a), "The New Articulation of Wages, Rent and Profit in Cognitive Capitalism", *The Art of Rent*, Queen Mary University School of Business and Management, London, [http://www.generation-online.org/c/fc\\_rent2.htm](http://www.generation-online.org/c/fc_rent2.htm).

Vercellone C. (2008b), "La thèse du capitalisme cognitif. Une mise en perspective historique et théorique", in Colletis G. et Paulré B. (coord.), *Les nouveaux horizons du capitalisme*, Paris, Economica, pp. 71-95.

Vercellone C. (2013), "From the Mass Worker to Cognitive Labour: Historical and Theoretical Considerations", in van der Linden M., Roth K. H. (dir.), *Beyond Marx*, Brill, Leiden, pp. 417-443.

Vercellone C. (2015), "Connaissance et rapport capital/travail dans la crise du capitalisme", *Les Possibles*, n° 7, Eté 2015, pp. 1-5.

Vercellone C. (2016), "Les institutions du welfare comme enjeu de la crise. Vers un welfare du commun", *Contretemps*, <http://www.contretemps.eu/institutions-welfare-comme-enjeu-crise-vers-welfare-commun/>

Vercellone C., Monnier J.-M., Lucarelli S., Griziotti G. (2014), *Theoretical Framework on future knowledge-based economy*, Workpage D3.1, D-CENT

## Version auteurs pré print

(DecentralizedCitizensENgagement Technologies), European Project n° 610349, <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00989312/>.

Vercellone C., Bria F., Fumagalli A., Gentilucci E., Giuliani A., Vattimo P. (2015), *Managing the commons in the knowledge economy*, Report D3.2, D-CENT (Decentralized Citizens ENgagement Technologies), European Project n° 610349., May 2015, 110 p., <http://dcentproject.eu/wp-content/uploads/2015/07/D3.2-complete-ENG-v2.pdf>.

Wright E. O. (2006), "Basic Income, Stakeholder Grants and Class Analysis", in Wright E. O. (ed.) *Redesigning Distribution*, London, Verso, pp. 91-99.